



Compte rendu

Conseil Communautaire du 16 novembre 2011 – salle Valadier (Brou).

L'an deux mil onze, le 16 novembre 2011, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à Brou – salle Valadier - sous la présidence de Monsieur Gérard RESTEGUE.

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie Monsieur le Maire de Brou de son accueil, et les membres du Conseil Communautaire de leur présence, et fait part des excuses de Monsieur le Sous-préfet et des élus absents, retenus par d'autres obligations.

La rédaction et le contenu du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2011, sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Président sollicite des modifications à l'ordre du jour. A savoir.

Retrait : compléments à la convention Perch'sézam (activités ouvertes dans ce cadre) ;

Additifs :

- Demandes de subventions 2012 : D.E.T.R. ; FDAIC ; enveloppes parlementaires ; contrat régional de Pays ; ...et tout autre subvention - aide nécessaire au financement des projets d'investissement 2012.
- Subventions aux Associations.
LECAP : versement d'une subvention dont le montant a été étudié et validé en Commission Culture et Tourisme, le 3 février 2011 ;
Etoile de Brou, section football : demande d'une aide financière à l'acquisition d'un véhicule de transport.
- Ecole de Musique Intercommunale
Recrutement d'un Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique, suite à la démission de l'agent contractuel recruté en septembre 2011. Temps incomplet : 5/20^e. Principe d'une rémunération forfaitaire mensuelle pour activité accessoire.
- Services aux Personnes et à la Famille
Ouverture des Accueils de loisirs – année 2012
- Affaires scolaires. Prestations théâtre en milieu scolaire. Renouvellement de la convention avec l'Association « Théâtre en Herbe ».
- Démarche Agenda 21. Madame PISTRE, Vice-présidente, sollicite l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les retrait et additifs à l'ordre du jour.

Ordre du jour

A – FINANCES

1 - Décision modificative

Monsieur MASSON, Vice-président, en charge des finances, informe l'Assemblée des modifications, connues à ce jour, des montants des ressources fiscales 2011, impliquant un reversement plus élevé au FNGIR, et de la nécessité de recourir à une décision modificative pour équilibrer le budget 2011, en fonctionnement et investissement.

Après avoir entendu Monsieur MASSON, rapporteur, le Conseil Communautaire, approuve, à l'unanimité, la décision modificative proposée.

2 – Indemnités de Conseil 2011

Monsieur Cyril FOUCHE

Monsieur MASSON, Vice-président, en charge des finances, informe l'Assemblée d'une demande de versement d'indemnités de conseil à Monsieur Cyril FOUCHE (délibération en date du 12 janvier 2011) pour une gestion de 60 jours. Montant : 184.51 €/brut.

Accord, à l'unanimité, du Conseil Communautaire.

Monsieur Laurent DESFRICHES

Monsieur MASSON, Vice-président, en charge des finances, présente, à l'Assemblée, une demande d'indemnités de conseil à Monsieur Laurent DESFRICHES, trésorier municipal (Brou).

VU l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée,

VU le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Le Conseil Communautaire DECIDE, à l'unanimité : de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil ; d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 80 % par an ; que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Laurent DESFRICHES.

3 – Assurance statutaire

Monsieur MASSON, Vice-président, en charge des finances, rappelle à l'Assemblée, que la Communauté de communes du Perche-Gouet a confié au Centre de Gestion d'Eure-et-Loir le soin d'engager une consultation en vue de souscrire, dans le cadre d'une procédure de marché négocié, un contrat d'assurance, à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de maladie, décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables au service.

Le marché a été attribué à la compagnie CNP avec l'intermédiaire de DEXIA/SOFCAP.

Cependant, la Communauté de Communes souhaite se réserver le droit de solliciter d'autres compagnies d'assurance, en vue de choisir une garantie – même conditions que celles proposées par DEXIA/SOFCAP – au meilleur taux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à faire le nécessaire auprès des Compagnies d'assurances dans le but de choisir une garantie – même conditions que DEXIA/SOFCAP – au meilleur taux.

4 – Contrat Maintien de Salaire : avenant.

Monsieur MASSON, rappelle à l'Assemblée, que la majorité des agents de la Communauté de Communes bénéficie, grâce au contrat de prévoyance collective « Maintien de Salaire » souscrit à la Mutuelle Nationale Territoriale, d'une protection sociale de haute qualité qui permet de garantir les pertes de traitement en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident ainsi que les conséquences d'une mise en invalidité.

La loi du 9 novembre 2010, portant régime des retraites, visant à allonger la période d'activité des agents, impacte fortement le contrat de prévoyance collective « Maintien de Salaire » de la Mutuelle Nationale Territoriale.

C'est pourquoi, des modifications au contrat de la Communauté de Communes (délibération en date du 2 novembre 2005 ; avenant en date du 25 novembre 2009) sont nécessaires pour participer à la gestion des équilibres techniques qui consistent à maintenir les niveaux d'indemnisation.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant qui fixe le taux de cotisation 2012 au contrat de prévoyance collective « Maintien de salaire » - souscrit à la Mutuelle Nationale Territoriale - à 1.90 % (1.77 % en 2005 ; 1.86 % en 2010).

5 – Commission d'Appel d'offres

Monsieur le Président fait part à l'Assemblée, des comptes rendus des dernières réunions de la commission d'appel d'offres

A savoir :

1 - 24 août 2011 - Remplacement du photocopieur du siège de la Communauté de Communes.

Six offres ont été réceptionnées dans les délais impartis (29 juillet 2011).

Après débat sur les performances du matériel - y compris en terme de consommation énergétique, du S.A.V et de la maintenance ; après avoir comparé les prix des produits et des services, les membres présents ont proposé de retenir l'offre de Dactyl-Buro, pour un montant de 6 970.00 €.

2 – 4 octobre 2011 - Groupe scolaire d'Unverre. Travaux de réhabilitation et d'extension – lot 13 : serrurerie.

Rappel : Monsieur PICHOT, architecte, Maître d'œuvre a été mandaté le 27 septembre 2011, pour étudier de façon approfondie les dossiers de candidatures et offres, faire toutes les vérifications nécessaires et d'engager les discussions avec les entreprises candidates, si besoin. Trois offres (option 1 : tissus métalliques en remplacement des tôles déployées)

Monsieur le Président, en accord avec les membres de la C.A.O. et du maître d'œuvre, propose de retenir l'offre de L2H METAL, pour un montant négocié de 94 800.00 € HT.

3 – 9 novembre 2011 - Fourniture et livraison de produits d'entretien

Rappel

Devant la complexité des offres reçues (aucun fournisseur ne conditionnant de la même façon), le choix n'a pas pu se faire en 2010 comme prévu.

2011 : Monsieur Patrick MARTIN, Maire de Mottereau, Conseiller Communautaire, s'est proposé de reprendre le dossier et de négocier avec les entreprises candidates.

Après en avoir débattu, la commission d'appel d'offres a proposé de retenir l'entreprise ADIS, pour un montant annuel, à bons de commande).

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu Monsieur le Président, et en avoir débattu, approuvent à l'unanimité les propositions et choix des membres de la Commission d'appel d'offres.

A savoir :

1 – Photocopieur. Dactyl-Buro, pour un montant de 6 970.00 €

2 - Lot 13 – serrurerie (groupe scolaire d'Unverre). L2H METAL pour un montant de 94 800.00 € HT

3 - Produits d'entretien - fourniture et livraison. ADIS, pour un montant de 6 204.21 € HT/an (marché à bons de commande).

B – Assainissement – Environnement

1 – Assainissement : création de l'Agence Technique Départementale

Monsieur Dominique DOUSSET, Vice-président, en charge de l'environnement, fait part à l'Assemblée délibérante de la création entre le Département, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), et les Syndicats, d'une Agence Technique Départementale (ATD) d'assistance au service des communes et de leurs groupements, dénommée Agence Technique Départementale.

Conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence, créée sous forme d'un Etablissement Public Administratif a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux E.P.C.I. du Département qui auront adhéré, une assistance technique telle que définie dans les statuts.

Les statuts prévoient que les membres du Conseil d'Administration sont désignés de manière paritaire par le collège des Maires et Présidents d'E.P.C.I. et par celui des Conseillers généraux.

La Communauté de Communes du Perche-Gouet souhaite adhérer à cette agence dont le siège est fixé à Chartres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la Communauté de Communes de l'adhésion à un tel organisme d'assistance, à la majorité (1 abstention),

Décide de participer à la création de l'Agence Technique Départementale ; d'adhérer à l'Agence Technique Départementale ; s'engage à verser à l'ATD une participation dont le montant sera arrêté par le Conseil d'administration

Désigne Monsieur Dominique DOUSSET pour représenter la Communauté de Communes du Perche-Gouet à l'Assemblée générale.

2 – Environnement : projets de périmètre et de statuts du futur Syndicat Unique d'Aménagement et de Restauration du Bassin du Loir en Eure-et-Loir.

Monsieur Dominique DOUSSET, Vice-président, en charge de l'environnement,

Rappelle que par délibération en date du 8 septembre 2010, le Conseil Communautaire a approuvé la modification statutaire de la compétence « gestion des eaux superficielles » qui permet d'adhérer aux syndicats existants : Syndicat Mixte Intercommunal de la Vallée du Loir, Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement du Secteur Rural de Brou, Syndicat Mixte Intercommunal du Pays d'Authon-du-Perche – Brou pour l'aménagement et l'entretien des Emissaires et de la Voirie et le Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement de la région de Sandarville.

Informe les membres du Conseil communautaire que, par délibération en date du 19 septembre 2011, la Communauté de communes du Pays de Combray a pris, sur la base de l'article L.5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'initiative d'un projet de périmètre accompagné de statuts visant à créer, au premier janvier 2012, un Syndicat Unique d'Aménagement et de Restauration du Bassin du Loir en Eure-et-Loir, par fusion entre le Syndicat Mixte Intercommunal de la Vallée du Loir, Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement du Secteur Rural de Brou, Syndicat Mixte Intercommunal du Pays d'Authon-du-Perche – Brou pour l'aménagement et l'entretien des Emissaires et de la Voirie et le Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement de la région de Sandarville.

Monsieur le Vice-président précise que, conformément aux dispositions de l'article L.5212-27, Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir a notifié, par courrier en date du 26 septembre 2011, un arrêté définissant un projet de périmètre pour la fusion des 4 syndicats précités.

Un projet de statuts a été joint à cet arrêté ainsi qu'un tableau matérialisant le nombre de sièges qui pourrait revenir à chaque membre.

Il appartient au Conseil Communautaire de délibérer sur ce projet :

VU l'arrêté préfectoral n° 2011269-0003 du 26 septembre 2011. Au vu des coopérations déjà engagées, il est proposé à l'Assemblée : d'approuver les projets de périmètre et de statuts du futur Syndicat Unique d'Aménagement et de Restauration du Bassin du Loir en Eure-et-Loir ; de fixer la date de création du futur établissement public de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2012.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DOUSSET, Vice-président, en charge de l'environnement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve, à l'unanimité, le projet de périmètre et les statuts du futur syndicat précité ; se prononce favorablement sur la date de création au 1^{er} janvier 2012.

III – Culture : jours et heures d'ouverture au public des bibliothèques intercommunales.

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la nécessité de modifier les jours et heures d'ouverture au public des bibliothèques intercommunales du Perche-Gouet, à compter du 1^{er} décembre 2011, et propose les horaires suivants.

	La Bazoche-Gouet	Chapelle-Royale	Luigny	Unverre	Yèvres	Brou (inchangés)
Lundi	14 h. – 16 h.					15 h. – 18 h.
Mardi					16 h. 30 – 18 h. 30	15 h. – 18 h.
Mercredi	8 h. – 9 h. 45 16 h. – 18 h. 15	14 h.30 – 16 h. 30	13 h. 30 – 15 h. 30	10 h. – 12 h.		9 h. – 12 h. 14 h. – 18 h.
Jeudi						15 h. – 18 h.
Vendredi		16 h. 30 – 18 h. 30		14 h. – 16 h.	16 h. 30 – 18 h. 30	15 h. – 18 h.
Samedi	10 h. – 12 h.		14 h. – 15 h.		11 h. – 12 h.	10 h. – 12 h.
	8 h.	4 h.	3 h.	4 h.	5 h.	21 h.

Le Conseil Communautaire, approuve, à l'unanimité, les horaires d'ouverture au public des bibliothèques intercommunales.

IV – Service aux Personnes et à la Famille

1 - M.S.A. Conventions de financement.

Madame Claudette PROVOT, Vice-présidente, informe l'Assemblée que la Mutualité Agricole, dans le cadre du développement de sa politique d'action sociale participe

Au financement du fonctionnement des accueils de loisirs par le biais d'une « prestation de service » et d'une aide complémentaire aux familles agricoles (convention valable pour une année civile et reconductible) ;

Au financement du fonctionnement des Relais d'Assistantes Maternelles (convention valable pour une année civile et reconductible).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les conventions précitées, et tout document afférent aux dossiers de financement M.S.A.

2 - Caisse d'Allocations Familiales/Communauté de Communes du Perche-Gouet. Convention de financement.

Madame Claudette PROVOT informe l'Assemblée du renouvellement de la convention d'objectif et de financement (CDC/CAF d'Eure-et-Loir) – concernant le Multi-accueil Le Chalet. Durée : 3 ans ; effet au 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention précitée, et tout document afférent aux dossiers de financement par la C.A.F : autorisation de gestion de l'équipement, du service, de l'activité et/ou de l'action,

ADDITIFS

1 - Investissement 2012. Demandes de subventions

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à effectuer les demandes de subventions auprès des financeurs publics : Département, Région, Etat, Europe et tout autre organisme, dans le cadre des opérations d'investissement – exercice 2012.

2 - Exercice 2011 – subventions versées aux associations

A - Association LECAP

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée, que l'Association LECAP a sollicitée, début 2011, une subvention de la Communauté de Communes du Perche-Gouet.

Cette demande a été étudiée par la Commission Culture et Tourisme lors de sa réunion du 3 février de l'exercice ; un montant de 200.00 €, déterminé après concertation, a été inscrit au budget 2011.

Monsieur le Président sollicite l'avis des membres du Conseil Communautaire.

Ceux-ci, après en avoir délibéré, et à la majorité (1 abstention), donnent un avis favorable au versement de la subvention de 200.00 € à l'Association LECAP.

B - Association Etoile de Brou – section football

Monsieur le Président informe l'Assemblée, d'une sollicitation du Président de la section football de l'Association Etoile de Brou, dans le cadre d'une aide au financement de l'achat d'un mini-bus pour le transport des enfants, lors de réunions sportives.

Cette demande a été étudiée par la Commission Service aux Personnes, qui a émis un avis favorable sous certaines conditions : prêt du véhicule à la C.D.C dans le cadre des déplacements des accueils de loisirs (conducteur désigné) ; logo de la Communauté de Communes sur la carrosserie

Monsieur le Président propose le versement d'une subvention à hauteur de 800.00 €.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité (2 voix contre), approuvent le versement d'une subvention de 800.00 € à la section football de l'Association Etoile de Brou, dans le cadre d'une aide au financement de l'achat d'un mini-bus. Avis sous conditions citées ci-dessus.

3 – Culture – Ecole de Musique. Recrutement d'un Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique

Accord du Conseil Communautaire pour le recrutement d'un A.S.E.A., à temps incomplet : 5/20^e, dans le cadre des activités accessoires autorisées aux fonctionnaires de l'Education Nationale. Principe d'une rémunération forfaitaire mensuelle.

4 – Service aux Personnes et à la Famille

Madame PROVOT, Vice-présidente, présente le constat de la commission Service aux Personnes et à La Famille, et propose le calendrier, 2012, d'ouverture au public des Accueils de loisirs de La Bazoche-Gouet et de Brou « Juniors ». A savoir.

Accueil de loisirs de La Bazoche-Gouet : 27 février au 2 mars ; 23 avril au 27 avril ; 29 octobre au 9 novembre
Accueil de loisirs Brou « Juniors » : 23 avril au 27 avril

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne un avis favorable aux périodes d'ouverture au public présentées ci-dessus.

5 – Affaires scolaires – Initiation au théâtre pendant la période scolaire. Renouvellement de la convention : Communauté de Communes et Théâtre en Herbe.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les prestations théâtrales dispensées dans les écoles de la Communauté de Communes du Perche-Gouet par une animatrice de l'Association Théâtre en Herbe.

Une convention, ayant pour objet la définition des modalités de mise à disposition de cette intervenante pour la réalisation de missions d'encadrement technique/pédagogique intitulées « activités théâtrales » (10 heures/classe), est établie entre la Communauté de Communes et l'Association Théâtre en Herbe. Coût horaire défini : 32 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer la convention entre la Communauté de Communes du Perche-Gouet et l'Association Théâtre en Herbe - année scolaire 2011/2012.

6 - Développement Durable - Agenda 21 – Appel à candidature 2011.

Madame Brigitte PISTRE, Vice-présidente, en charge du Développement Durable, rappelle à l'Assemblée, l'adoption par la Région Centre, d'une charte de développement durable (décembre 2003). La première phase, initiée en 2007 s'est achevée fin décembre 2009.

Afin d'encadrer la deuxième phase d'accompagnement, un cadre d'intervention pour l'élaboration d'agendas 21 locaux a été adopté par la Commission Permanente Régionale le 26 février 2010. La Région portera la maîtrise d'ouvrage d'une mission d'expertise préalable destinée à identifier les marges de progrès et les besoins méthodologiques de la collectivité par rapport au référentiel national Agenda 21. Les collectivités seront sélectionnées via l'appel à candidature.

La Région assurera gratuitement cette expertise.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au principe d'une sollicitation de la Région pour l'accompagnement de la Communauté de Communes du Perche-Gouet dans une démarche Agenda 21.